

## EDITO

*Le printemps est arrivé !!!*

*La nature sort de sa période hivernale et avec les beaux jours, comme chaque année, notre commune revêt ses plus belles couleurs. Les activités de jardinage et de plein air reprennent...*

*Mais attention, avril ne te découvre pas d'un fil...*

*Pâques arrive, les enfants attendent avec impatience la chasse aux œufs.*

*Pour entrer dans ce mois d'avril, synonyme de renouveau, je vous invite à parcourir ces quelques pages pour découvrir ensemble les animations proposées aux habitants.*

Thierry Bosvert

## AGENDA

### AVRIL

**Mardi 2 matin** : Permanence de l'architecte du Pilat à Condrieu (bâtiment les Eclats, face à la mairie), renseignement gratuit, sur rendez-vous (Tél. 04.74.87.52.01)

**Mercredi 3** : Permanence gratuite INFO ENERGIE à Condrieu (bât Les Eclats), sur RV : Tél. 04 37 48 25 90

**Samedi 6 à 20h30** : Soirée de la Chorale des 4 Vents avec 2 autres chorales invitées (Espace Pierre Bret au Fautre à Trèves)

**Dimanche 7** : Matinée caillettes de la Chasse à la salle des fêtes

Vacances scolaires du **vendredi 12/04 soir au lundi 29/04 matin**

**Jeudi 11 de 15h à 17h** : Atelier prévention des chutes à destination des + 60 ans à la salle des fêtes

**Dimanche 14** : Journée portes ouvertes à la ferme Satre Julien aux Haies

**Vendredi 19 de 9h à 13h** : Forum job été à Vienne (salle des fêtes)

**Samedi 27 et dimanche 28** : De ferme en ferme (Les cochons d'Anaïs aux Haies)

**Mardi 30** : Dernier jour pour les inscriptions au banquet des classes en 4

**Tournée du 1<sup>er</sup> mai** : Soirées du 30 avril à l'extérieur du village et le 1<sup>er</sup> mai dans le village : Troc de la traditionnelle fleur du 1<sup>er</sup> mai contre des œufs par les Zazous

### MAI

**Mercredi 1** : Fête de la Rigotte et du vin à Condrieu

**Mercredi 1 férié -> Samedi 4** : Passage de la collecte des ordures ménagères à la place du mercredi 1<sup>er</sup> mai férié

**Samedi 4 de 9h à 17h** : Vélo Village au parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-Rhône

**Dimanche 5** : Omelette offerte aux habitants par les Zazous à la salle des fêtes

**Mardi 7 de 14h à 16h** : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie /chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois) Tél : 04.74.87.52.01

**Mercredi 8 férié** : Maintien du passage de la collecte des ordures ménagères

**Mercredi 8 à 11h** : Commémoration de la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale

**Mercredi 15** : Permanence gratuite INFO ENERGIE à Condrieu (bât Les Eclats face mairie), sur RV : Tél. 04 37 48 25 90

**Vendredi 17 de 10h à 18h** : Journée jeux avec le ludomobile à la salle des fêtes

**Samedi 25** : Banquet des classes en 4

**Samedi 25 de 10h à 18h** : Printemps des fermes sur le territoire

**Vendredi 31** : Fêtes des voisins

## ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village :

1/ sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

2/ et sur l'appli illiwap

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Rejoignez-nous sur  
 facebook



### Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

## INFO MAIRIE

### RETOUR SUR LE REPAS DES AINES

Dimanche 10 mars, les élu(e)s de la mairie ont eu le bonheur d'accueillir près de 80 Hayardes et Hayards de plus de 65 ans à l'Espace Pierre Bret au Fautre.

Que de bons ingrédients sélectionnés pour cette journée qui leur était dédiée :

- des convives ravis de venir chaque année dès qu'ils ont le privilège d'avoir 65 ans
- un cadre sympathique dans une salle avec vue panoramique sur la campagne environnante, avec le soleil et les giboulées
- un repas exquis et gourmand confectionné par le traiteur 4S
- une ambiance musicale et dansante toujours au top assurée par Noël Gardier
- une équipe de serveurs(euses) dévouée
- une organisation tip top orchestrée par Danielle

Moment de convivialité, de partage et de sourires, musique, joie et bonne humeur sont les composants essentiels du traditionnel repas des aînés qui en font un moment très précieux chaque année.

Merci à vous toutes et tous qui avez répondu présents à cette traditionnelle fête annuelle offerte pour honorer les aîné(e)s de la commune.

Les séniors de +75 ans n'ayant pas pu se déplacer ont eu le privilège de recevoir un colis gourmand confectionné par la boutique Grain de Soleil à Condrieu.

**A votre agenda : le rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain, le repas sera le dimanche 16 mars 2025 !**



Dimanche 10 mars 2024

# REPAS DES AINES

LES HAIES

Menu

**Menu**

Mise en bouche

Mille-feuille franc-comtois  
et vinaigrette gourmande,  
foie gras de canard et sa brioche maison

Trou normand

Longe de veau aux morilles avec gratin  
sarladais et ballotin de carottes

Fromage blanc à la crème ou fromage sec

Barrette fruitée mousse citron et mousse  
fraise sur biscuit amande et coulis de fruits

Bon appétit...



## CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Donnez votre avis sur les zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)  
de la commune des Haies.**

Pour atteindre les 33% d'énergies renouvelables en 2030 dans la consommation énergétique totale, la France doit accélérer sa production dans le cadre de la crise énergétique et de la lutte mondiale contre le changement climatique.

C'est pourquoi la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

Toutes les communes françaises sont concernées.

Les ZAEnR sont une cartographie des secteurs propices à la production de différentes filières d'énergies renouvelables.

Ni obligatoire ni exclusif, ce zonage permet de mieux orienter les projets en fonction des ressources disponibles.

La délimitation des ZAEnR est effectuée par les communes, après concertation des acteurs locaux et avis des services de l'Etat. Elle sera actualisée tous les 5 ans.

Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé. Les projets situés ou non en ZAEnR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires, et pourront ou non par la suite être autorisés.

L'intérêt des ZAEnR est pour la commune de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir sur son territoire.

Les ZAENR auront pour utilité, pour les porteurs de projets, de bénéficier d'avantages financiers et de facilités administratives, simplifiant et accélérant les procédures pour tous les projets de production d'énergie renouvelable.

Il est important de souligner que les ZAENR ne représentent pas un assouplissement des règles d'urbanisme du fait qu'elles doivent respecter la réglementation en vigueur.

La Commune des Haies, déjà engagée dans la réduction des consommations énergétiques, dans le développement de la 1ère centrale villageoise photovoltaïque de France sur son territoire ou encore dans l'écriture de la nouvelle charte du PNR du Pilat, veut offrir la possibilité d'accroître la production d'énergies renouvelables (ENR).

Ainsi, la Commune participe à la démarche de mise en place de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR).

Les élus ont commencé à réfléchir à des premières propositions de ZAEnR, dont les cartes sont disponibles sur le site internet : <https://www.leshaies.fr/>

Afin d'informer et impliquer les citoyens, les entreprises, les propriétaires fonciers dans cette démarche, **il vous est possible entre le 18 mars et le 12 avril 2024, d'apporter votre avis détaillé** aux zonages envisagés en écrivant à l'adresse : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr) ou en inscrivant vos observations sur le registre en Mairie, aux horaires d'ouverture.

**Le dossier de concertation est mis à la disposition du public en mairie et en ligne sur le site de la mairie <https://www.leshaies.fr/>**

A noter que la non-réponse constitue l'absence d'avis.

A l'issue de la concertation, les élus dresseront le bilan de cette concertation avec les observations des citoyens.

La mairie des Haies proposera alors la définition des zones d'accélération au vote du prochain Conseil Municipal.

crias cicatelsa

CICAT ELSA Près de Chez Vous  
financé par :



60 ans  
et +

## Parez aux chutes

Venez découvrir avec l'ergothérapeute des conseils pour prendre soin de sa santé et équiper son logement pour prévenir les risques de chute

**Jeudi 11 avril 2024**

**Atelier collectif d'informations de 15h à 17h**



**RDV à la Salle Polyvalente des Haies  
69240 Les Haies**



**Pour les  
habitants de  
les Haies  
et alentours**

**Participation gratuite  
Inscription obligatoire**

Par téléphone : 04 78 62 98 24

Par mail : [contact@crias.fr](mailto:contact@crias.fr)

Association CRIAS soutenue par :



PLAN ANTI-CHUTE DES PERSONNES AGÉES

## INFO MAIRIE

### CHEMINS COMMUNAUX

Vienne Condrieu Agglomération qui a la compétence et l'entretien de nos chemins communaux lancent les travaux pour l'opération 2024 :

C'est l'entreprise BUFFIN qui réalise ces travaux sur :

- une partie du chemin de la Batonnerie (entre Balas et Cadet)
- chemin de Champallier (entre la partie béton et la départementale)
- lotissement des Varines (deuxième et dernière partie)
- une petite intervention sur le chemin de la Sainty



### ASSAINISSEMENT

Des travaux préparatoires pour la nouvelle station d'épuration (STEP) ont débuté début mars et se poursuivront pendant 4 semaines, dans le bois sous les locatifs du Clos du Soleil.

Ils consistent à l'installation d'une canalisation pour le raccordement du réseau de transit entre la station actuelle et la nouvelle qui sera située en contre-bas, près de la route départementale.

C'est Vienne Condrieu Agglomération qui a la compétence assainissement qui a la charge du projet.

Les prochains travaux seront la construction de la nouvelle station d'épuration en fin d'année 2024.



C'est le printemps, on retourne dans nos jardins !

Avec l'arrivée des beaux jours, votre jardin demande un peu plus d'attention !

Voici quelques astuces.

- **Le paillage** : aux mois de mars et avril, c'est le bon moment pour mettre du paillage dans les massifs. Cela permettra de limiter les adventices (herbes indésirables).

Il peut être composé de copeaux de bois, ou de la tonte de pelouse étalée en fine couche pour sécher plus vite afin d'éviter la fermentation. C'est une bonne solution pour utiliser la tonte sur place.

- **La taille des arbustes** (hors haies) : les arbustes comme le forsythia, le lilas ou l'amélanchier, il faut attendre la floraison pour tailler. (Vos haies ont déjà été taillées en hiver, sans empiéter sur le domaine public notamment les trottoirs, puisque de mars à septembre on laisse la faune faire sa vie, on protège la biodiversité.).

- **Les bulbes** : les fleurs plantées à l'automne sont en pleine floraison. L'astuce pour qu'il y ait une floraison l'année prochaine ? Il est nécessaire d'attendre que les feuilles soient fanées pour les enlever.

- **Le compostage** : réalisé avec vos déchets de cuisine d'une année sur l'autre, il est très utile pour le jardin ! Il est conseillé de couper les branches en petits morceaux et de mettre aussi du carton, qui amène du carbone, et des mouchoirs biodégradables.

## INFO MAIRIE



### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Le 9 juin, auront lieu les élections Européennes pour élire les représentants au Parlement européen.

Les députés européens sont élus au suffrage universel et répartis de manière proportionnelle selon la population des Etats pour une durée de 5 ans. La France en compte 81.

Les électeurs français et les ressortissants européens peuvent voter.

Pour prendre part à ce scrutin, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune, avant le 3 mai 2024.

**Vous pouvez vérifier vos informations d'inscription sur le site suivant :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE?fbclid=IwAR2wTxoyDgnQwYQFcqeFdcIpU8LwzKz1C90ocamZiOYLrOnnRwhdmgDzh98>

Inscription d'office : Si vous avez eu 18 ans ou pour les jeunes qui atteindront 18 ans avant l'élection et que vous avez fait votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans dans notre commune, l'inscription est automatique, vous n'avez rien à faire, vous êtes inscrit.

**Pour les nouveaux arrivants** qui ne se sont pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune, voici la démarche pour vous inscrire :

- **Soit sur internet avant le 1er mai minuit** sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

avec votre numéro France Connect. Inscription possible 7/7 et 24h/24,

- **Soit se présenter à la mairie de votre domicile et ce jusqu'au 3 mai**, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois + votre papier d'identité. Il faudra remplir un Cerfa.

Pour les personnes déjà inscrites et ayant déménagées dans la commune intramuros depuis les dernières élections de 2022, il faut faire savoir votre changement d'adresse en mairie, avec un justificatif de domicile.

### PROCURATION POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Pour toute absence le jour du vote, vous pouvez dès maintenant donner procuration :

- En ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) puis aller en personne à la Gendarmerie ou tribunal avec votre pièce d'identité et le numéro d'enregistrement.

Vous recevez ensuite un courriel de validation de la mairie dès sa prise en compte.

- En format papier directement à la Gendarmerie ou tribunal avec votre pièce d'identité.

- Pour les deux choix, pensez à vous munir du nom, prénom et date de naissance de l'électeur qui votera à votre place.
- La personne désignée par la procuration devra voter dans le bureau de vote de l'électeur.
- Attention pièce d'identité obligatoire.

### VIVEZ L'EXPERIENCE D'ASSESEURS BENEVOLES LORS DES ELECTIONS LEGISLATIVES !

Dans le cadre des élections européennes le 9 juin, la commune des Haies est à la recherche d'assesseurs pour la tenue du bureau de vote.

Les assesseurs sont essentiels ! En tant qu'assesseur, vous êtes chargé de :

- Vérifier l'identité des électeurs
- Faire signer la liste d'émargement
- Apposer la date du scrutin sur les cartes électorales

Le bureau de vote des Haies sera ouvert de 8h à 18h.

**Vous souhaitez vous investir dans cet acte citoyen et vous inscrire ?**

- Pour être assesseur, vous devez être majeur et inscrit sur les listes électorales des Haies.
- Merci de bien vouloir nous envoyer un e-mail à [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr) avant le 24 mai en indiquant vos disponibilités pour la tenue du bureau de vote pour les deux tours, nom, prénom, email et téléphone.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie au 04.74.56.89.90.

D'avance merci !



# PREVENTION DES RISQUES LORS DE TRAVAUX

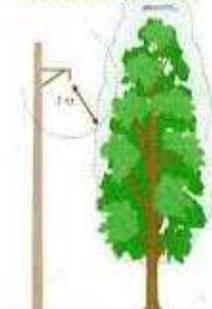
## LIGNES ELECTRIQUES : VEGETATION LES DISTANCES A RESPECTER

L'enjeu est d'importance. Il en va non seulement de la sécurité des personnes et des biens mais aussi de la qualité des services d'électricité.

Une branche d'arbre, sous l'effet du vent, peut endommager une ligne électrique et priver une partie des habitants d'une commune de l'électricité.

- Pour une ligne isolée (conducteurs gainés et torsadés) à basse tension, le bout des branches de l'arbre doit se trouver à au moins 1 m.
- Pour les autres lignes à basse tension (fils nus) tout dépend de l'endroit où elles se trouvent.
  - En agglomération, la distance à respecter est de 2 m en largeur et si l'arbre se trouve sous la ligne électrique, son sommet doit être au moins 2 m en dessous.
  - Hors agglomération, la distance est de 3 m en largeur et toujours 2 m en hauteur.
- Pour les lignes à haute tension, tout dépend des isolateurs (dispositifs d'accroche des câbles sur le pylône).
  - Lorsqu'ils sont rigides, ils doivent être éloignés d'au moins 4 m de l'arbre en largeur et de 3 m en hauteur.
  - Lorsqu'il s'agit d'isolateurs suspendus, la distance de la hauteur ne change pas, en revanche celle de la largeur passe de 4 à 5 m.

Réseau Basse Tension ou Haute Tension  
en conducteurs isolés



## QUI EST RESPONSABLE DE L'ELAGAGE ?

- Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :
  - l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique
  - l'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé
  - l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété
- ➔ L'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix. Si Enedis intervient chez un propriétaire pour l'élagage d'arbres sur un terrain privé, les branches sont laissées sur place sauf sur demande du propriétaire.

**Bon à savoir :** Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.

- Dans les autres cas (arbres coupés sur la voie publique), Enedis assure l'élagage et le retrait des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

## LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes, prenez en compte le rayon d'action de votre matériel.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Les travaux de taille ou d'élagage d'arbres relèvent de l'obligation de DT et DICT lorsqu'ils sont effectués à proximité de réseaux aériens (voir encadré ci-dessous).
- Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez le service de dépannage Electricité au **09 726 750 69**.

## DECLARATION DE TRAVAUX A PROXIMITE DE RESEAUX (DT-DICT)

Les travaux à proximité des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques (électricité, télécom, gaz, eau) doivent être déclarés pour éviter les risques d'endommagement. La déclaration est à envoyer à tous les exploitants de réseaux concernés.

Travaux concernés : élagage, manutention d'objet encombrants ou de longue longueur, travaux de façade, de toiture, de terrassement, agricole... proches d'un réseau.

Le responsable de projet, particulier, personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés fait une Déclaration de Travaux (DT).

L'exécutant des travaux fait ensuite une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous conseillons de vous rendre sur le site [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) pour prendre connaissance des démarches à suivre.

## INFO MAIRIE

### URBANISME CONSEILS GRATUITS D'ARCHITECTES

#### ARCHITECTE DU PILAT

L'architecte conseil du Parc Régional du Pilat est présent à Condrieu (salle Topaze, Bâtiment les Eclats en face de la Mairie) les 1ers mardis du mois le matin.

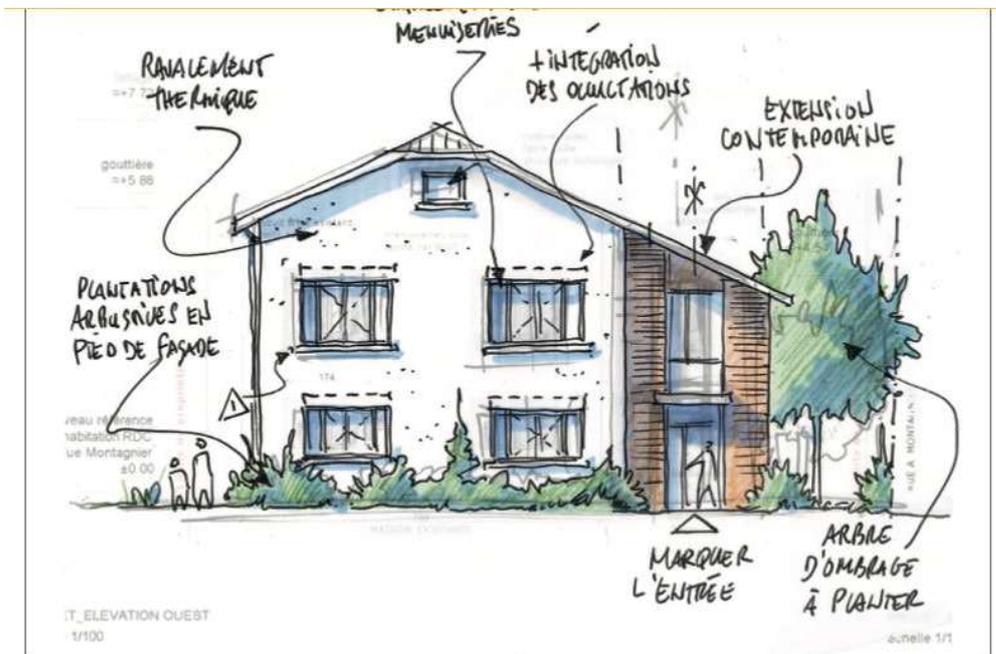
Il vous oriente et vous conseille sur vos projets de construction et de rénovation.

Pour tous renseignements et prise de RDV : 04.74.87.52.01

#### CAUE

(Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) Rhône Métropole est un service gratuit pour les particuliers.

Tél : 04 72 07 44 55



## Point conseil gratuit en architecture

Réfléchir à son habitat

Construire, agrandir, restaurer, aménager,  
votre CAUE Rhône Métropole vous accompagne.

**Prenez rendez-vous  
gratuitement  
avec un architecte**  
**T.04 72 07 44 55**

Nos architectes-conseillers sont là pour vous guider, vous renseigner lors de rendez-vous dans leurs lieux de permanences.

**CAUE**

RHÔNE MÉTROPOLE

# INFO VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Sur notre commune, il y a 2 tournées : celle du mercredi pour 90% de la commune et celle du lundi pour la route de Vienne (depuis Lansolat jusqu'à La Croix Régis).

Calendrier de  
Collecte

LES HAIES

En rouge, les modifications ou maintiens

### Janvier 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Février 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

### Mars 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### Avril 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### Mai 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		<del>1</del>	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### Juin 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### Juillet 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Août 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

#### LÉGENDE

12 : Jour férié

■ : Collecte du bac gris  
(ordures ménagères)

🕒 : Collecte du mercredi (férié et  
chôme) décalée au samedi.



AGRICULTURE DE PROXIMITE

22 - Les cochons d'Anaïs

Venez rencontrer nos petits et gros cochons nés et élevés en plein air aux portes du Pilat! A midi, grillades au brasero, bar à salade, buvette, crêpes et animations.

Installée depuis 2022 sur les contreforts de la vallée du Rhône, la ferme " les cochons d'Anaïs" fait naître et élève en plein air des porcs selon les principes de l'agriculture biologique. Avec pour ligne directrice le bien être de ses animaux, Anaïs mène un élevage passionné et se donne à cœur joie de présenter son métier et sa vie d'agricultrice. La transformation des animaux en viandes et charcuteries est réalisée sans intermédiaires directement par l'éleveuse, au sein d'un laboratoire collectif partagé par plusieurs éleveurs. La quasi totalité des produits sont vendus en vente directe, au marché ou lors de ventes à la ferme.

DE FERME EN FERME  
Samedi 27 et dimanche 28 avril

De ferme en ferme® est un événement dédié à l'Agriculture Durable qui se déroule chaque année le dernier week-end d'avril.

Les fermes participantes ouvrent leurs portes au grand public.

Les agriculteurs-trices feront découvrir aux visiteurs leurs savoir-faire, leurs activités et leurs produits de qualité et de proximité.

Retrouvez les fermes participantes :

\* du Rhône et de la Loire sur le lien :

[https://cdn.defermeenferme.com/files/pdf/departement/depliant\\_94.pdf](https://cdn.defermeenferme.com/files/pdf/departement/depliant_94.pdf)

\* ou au niveau national sur le lien :

<https://www.defermeenferme.com/>

**22 LES COCHONS D'ANAÏS**  
**Anaïs DEVUN**  
3338 route de Pelussin - 69420 Les Haies  
Tél. 06 25 63 75 62 - lescochonsdanais@gmail.com  
Venez rencontrer nos petits et gros cochons nés et élevés en plein air aux portes du Pilat ! A midi, grillades au brasero, bar à salade, buvette, crêpes et animations.

Dimanche 14 avril — de 10h à 17h



Visite de la ferme,  
de la chèvrerie, de la  
nurserie et de la fromagerie

Activités ludiques  
pour les enfants

## Journée Portes Ouvertes Ferme Satre-Julien

Présence de producteurs et  
artisans locaux :

Bière, vin, charcuterie, pain, etc

Casse-croûte possible sur place



791 route du Pilon, 69420 Les Haies

**AGRICULTURE  
DE PROXIMITE**

# CONDRIEU

1er Mai  
2024

Vin  
et  
Rigotte  
en  
fête



BIEN VIVRE ENSEMBLE

# ENTRE VOISINS SOYONS MALINS

RÈGLE N°1  
RESPECT & TOLÉRANCE

CHOISIR  
LE BON MOMENT  
C'EST IMPORTANT

TOUS RESPONSABLES,  
TOUS CONCERNÉS

Les travaux bruyants sont à effectuer :

- les jours ouvrables :  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00

CHOISIR  
LE COMPOSTAGE  
ET PAS LE BRÛLAGE  
des déchets verts !

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Que faire de ses déchets verts ?

- les utiliser en paillage ou en compost
- les déposer en déchèterie

*Brûler des déchets verts, surtout si ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres vivants et l'environnement.*

NON  
RESPECT = amende  
450 €

S'il s'agit de chantiers réalisés sur le domaine public ou privé, en extérieur ou en intérieur, les travaux sont interdits :

- Avant 7h et après 20h en semaine
- Avant 8h et après 19h le samedi
- Dimanche et jours fériés

Pour nos amis les chiens, les propriétaires sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Un bon voisinage rend la vie plus agréable !

JEUNESSE



info Jeunes  
Vienne  
EXPLORER LES POSSIBLES

Jobs  
d'été!

Info-Jeunes Vienne vous invite à son

**FORUM**

**D'ÉTÉ**

**JOBS**

**9h - 13h**

**VENDREDI 19 AVRIL 2024**

**SALLE DES FÊTES DE VIENNE**



**OFFRES DE JOBS SAISONNIERS**

**ENTRETIENS EN DIRECT**

**ESPACE CONSEILS**

Retrouvez plus d'infos sur : [padlet.com/information\\_jeunesse/jobs-d-t-2024-mfphgprmod89ckf](https://padlet.com/information_jeunesse/jobs-d-t-2024-mfphgprmod89ckf)

Renseignements et inscriptions : **BIJ DE VIENNE**

Place de l'Hôtel de Ville - **04 74 78 3173**



**ATELIER**

**CV & LETTRES DE MOTIVATION**

De 10h à 12h  
ou de 13h30 à 15h30  
Animé par France Travail



**ATELIER**

**ENTRETIEN D'EMBAUCHE**

De 10h à 12h  
Animé par la Mission  
Locale Isère Rhodanienne

Gratuits, sur inscription, dans la limite des places disponibles.

Renseignements et inscriptions : **BIJ DE VIENNE**

04 74 78 31 73 | [bijvienne.wordpress.com](https://bijvienne.wordpress.com) | [bij@mairie-vienne.fr](mailto:bij@mairie-vienne.fr)

Bureau Information Jeunesse Ville de Vienne

[bijdevienne38](https://www.instagram.com/bijdevienne38)

# Concert Chorales

## Samedi 6 Avril

### 20h30 à Trêves

**Complexe Sportif et Culturel  
Du Fautre**

**Entrée libre**

Avec en première partie les chorales

**Arc en Ciel** & **Accroch'chœur**

Suivi de  
**La Chorale des  
Quatre Vents**



Organisé par  
La Chorale des quatre vents en 2024

## ASSOCIATIONS



**DIMANCHE 7 AVRIL 2024**  
**LES HAIES**

**MATINEE CAILLETES**

12 € le repas

3€ la caillette à emporter

Sur place ou à emporter



**ACCA LES HAIES**

# Tournée du 1er Mai

Cette année encore, les Zazous passeront chez vous pour l'annuelle tournée du 1er mai, pour récolter les oeufs qui nous sont si précieux en échange d'une fleur, et de notre bonne humeur.

## Déroulé:

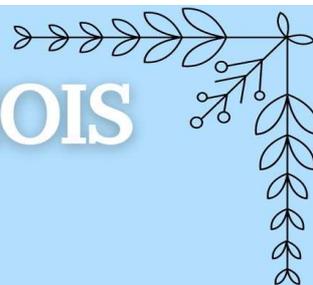
Mardi 30 avril (soir)- tournée des extérieurs en  
bétaillère

Mercredi 1er Mai (toute la journée) - fin des  
extérieurs ainsi que tout le village.

Si vous ne pouvez pas nous ouvrir, n'hésitez pas à nous poser les oeufs en évidence, nous serons ravis de vous les échanger contre une fleur. De plus si vous ne souhaitez pas nous ouvrir, n'hésitez pas à nous laisser un petit mot pour ne pas être dérangé.

## ASSOCIATIONS

# OMELETTE DU MOIS DE MAI

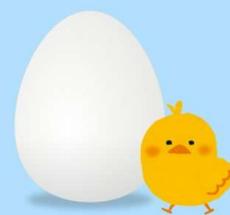


Le mois de Mai approche à grands pas, amenant avec lui le printemps et les beaux jours.

Pour l'accueillir comme il se doit, les Zazous vous invitent le Dimanche 5 Mai pour partager l'omelette offerte aux habitants ainsi que passer une bonne journée autour d'un verre.

À partir de 8H

Salle des fêtes Des Haies





# Banquet des classes en 4

*C'est une tradition bien ancrée, nous y sommes attachée et nous ne voulons surtout pas la manquer !  
La classe en 4 est heureuse d'organiser son banquet*

**Samedi 25 mai 2024**

*Salle des fêtes*

**LES HAIES**

**10h30** : Bénédiction des conscrits à l'église puis dépôt d'une gerbe au monument aux morts

**11h30** : Photo souvenir des classard(e)s (possibilité de venir qu'à la photo)

**12h00** : Apéritif suivi du repas à la salle des fêtes des Haies

De tous les âges mais d'un même village ! C'est l'occasion de partager une agréable journée ensemble, avec vos amis, nouveaux habitants et amis d'enfance !

Nous vous attendons nombreux !

Si des convives ont été oubliés, n'hésitez pas à vous inscrire !

## *MENU (60 €)*

### MIDI

Entrée : Saumon farci aux petits légumes, quenelle de lentilles, crevette et aioli

Pause digestive

Plat : Noix de veau crème de morilles et sa garniture

Fromage blanc ou fromage sec

Dessert

### SOIR

Plateau de charcuteries, fromage, tarte

## *MENU ENFANT / ADO (20 €)*

### MIDI

Assiette de charcuterie  
Poulet et gratin dauphinois  
Fromage blanc - Dessert

### SOIR

Plateau de charcuteries, fromage, tarte

### **Coupon réponse à retourner avec l'inscription avant le 30 avril 2024 à :**

- JAMET Laurence - Tél 06.22.07.09.39
- DURIEUX Georges - Tél 04.74.87.85.78
- PERIER Roselyne - Tél 06.28.01.95.30

ou lors de la permanence d'inscription le dimanche 3 mars à la matinée sabodet des Zazous à la salle des fêtes

## *Bulletin d'inscription aux classes en 4 :*

Nom / Prénom : .....

Votre année de naissance : ..... N° de téléphone : .....

Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants / ado : .....

### *Cette année là...*

Pour préparer un petit quizz, pourriez-vous nous aider en suggérant pour votre année de naissance :

- un évènement marquant : .....
- une chanson : .....
- naissance d'une personnalité célèbre : .....



## BIBLIOTHEQUE - ECOLE



### VOTE DU PRIX JEUNESSE KEM TU

Vendredi 8 mars après-midi a eu lieu à la bibliothèque, transformée en bureau de vote pour l'occasion, l'élection de l'album préféré du prix KEM TU.

Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, sont venus munis de leur carte d'électeur exprimer leur choix.

Urne, isolement, bulletins de vote, enveloppes...tout était en place pour une vraie mise en situation.

En lice 4 albums lus par les bénévoles de la bibliothèque.

Après le dépouillement effectué par les enfants, voici les résultats :

- La fête des bêtes à cornes : 0 voix
- Norbert le (bon) mauvais copain : 2 voix
- Le voleur de feuilles : 6 voix
- Loup gris et la mouche : 13 voix.
- Vote nul : 1

Le vainqueur est donc : « Loup gris et la mouche ».

Les enfants se sont prêtés au jeu avec enthousiasme,

Le partenariat entre l'école et la bibliothèque a été une réussite !

Les bénévoles de la Bibliothèque remercient la municipalité pour le prêt de matériel de vote.



Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Longes, Loire-sur-Rhône, St Cyr-sur-le-Rhône, St Romain en Gal, St Romain en Gier

# *La recette au fil des saisons....*

## **LASAGNES AUX EPINARDS ET AU LARD FUME**

### **Ingrédients pour 4 personnes :**

- 500 g d'épinards
- 1 paquet de feuilles de lasagnes fraîches
- 4 tranches de lard fumé
- 200 g de Gruyère râpé
- Pour la béchamel : 50 g de beurre, 5 cuillères à soupe de farine, 1 litre de lait, sel, poivre



### **Préparation :**

- Coupez les queues des épinards puis passez sous l'eau les feuilles d'épinards pour les laver.
- Dans une casserole avec un peu d'eau, faire cuire les épinards.
- Salez et poivrez les épinards.
- Préparez la béchamel : faites fondre le beurre, puis, ajoutez la farine. Versez le lait en une seule fois et laissez cuire sur feu doux tout en remuant. Salez et poivrez. Retirez du feu lorsqu'elle devient onctueuse.
- Mélangez les épinards avec la béchamel. Garder un peu de béchamel pour le dessus.
- Pendant ce temps, faites revenir les tranches de lard dans une poêle sans matière grasse jusqu'à ce qu'elles soient dorées.
- Dans un plat à gratin, mettre un petit peu de béchamel au fond du plat,
- Une couche de pâte à lasagnes fraîches + une couche d'épinards + une couche de lard fumé et recommencez une 2<sup>e</sup> fois.
- Sur le dessus, recouvrir avec le restant de béchamel et parsemez le Gruyère râpé.
- Enfournez pour 50 minutes à 180° au four.
- Bonne dégustation !!

**Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)**